

Le mot de Gilles : À propos de la relaxe de Jawad Bendaoud ...



Le mot de Gilles : À propos de la relaxe de Jawad Bendaoud ...

Le logeur du commando terroriste qui commit les attentats du 13 Novembre :

Il faut essayer de comprendre ce qu'est l'institution de la Justice, qui n'est pas la projection de l'émotion populaire sur des personnes qui se trouvent là, à ce moment-là, et seraient d'une moralité douteuse.

Le tribunal doit répondre à une question, il n'examine pas la valeur morale globale de l'individu, qui se fixe comme objectif d'être vendeur de cocaïne, il doit répondre à une question selon une procédure précise et non selon l'agitation émotionnelle que les médias ont entretenue autour de ce procès, et du compte rendu déséquilibré qu'ils en ont fait.

La question est : « Avons-nous la preuve qu'il savait que les gens qu'il logeait étaient des terroristes ».

La justice fait son travail, elle a répondu à cette question, et à cette question elle a fait la seule réponse qu'elle pouvait faire : « Non, nous n'en avons pas la preuve ».

Tous les discours moraux ou émotionnels qui sont faits autour ne correspondent pas à ce que la justice – comme institution – a pour rôle, qui est là pour maintenir un équilibre et une harmonie dans notre société, à partir de procédures définies par la démocratie, et non à partir de l'émotion médiatique, fût-elle à l'unisson de l'émotion populaire.

C'est vers un monde Moyen-Âgeux que la tendance massive au remplacement de la Raison par l'émotion, qui est la grande ambition des détenteurs des médias, et qui est le grand courant porteur des réseaux sociaux, mène nos sociétés.

Cet aspirant vendeur de cocaïne

Il ne m'inspire absolument aucune forme d'empathie. Il représente même tout ce qui est haïssable dans la dérive de nos banlieues. En revanche je pense que la justice doit faire son travail, et pas autre chose.

C'est exactement le même sujet que les enseignants à qui on demanderait d'apprendre aux enfants à dire bonjour, au revoir, merci, ce n'est pas le rôle des enseignants de faire cela. Mais assurément, quelqu'un doit le faire. Pas eux. Ils apportent le savoir, pas la politesse.

Le Parquet fait appel, un nouveau procès aura lieu. Si des éléments matériels confondants sont alors apportés, le prévenu sera condamné, si rien de nouveau n'apparaît, il est probable que la conclusion sera la même.